



## Communiqué de presse

Saint-Brieuc, le 13 décembre 2018

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES  
de deux mandataires judiciaires  
à la protection juridique des majeurs exerçant à titre indépendant  
pour le département des Côtes d'Armor**

Par arrêté en date du 21 septembre 2015, monsieur le préfet de la région Bretagne a arrêté le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF). Suite à la cessation d'activité de deux mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département des Côtes d'Armor, il est prévu de les remplacer.

Aussi, un appel à candidatures est lancé qui concerne toute personne remplissant les conditions d'accès à la profession de MJPM à titre indépendant et souhaitant exercer à titre individuel des mesures de protection juridique des majeurs ordonnées par l'autorité judiciaire.

**Les dossiers de candidature sont à déposer entre  
le 18 décembre 2018 et le 19 février 2019 inclus.**

Retrouvez cet appel à candidature détaillé précisant les modalités de dépôt, d'instruction des candidatures puis d'agrément ainsi que le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF) 2015-2020 sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor en page d'accueil ou sur [http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Solidarite-hebergement-logement-et-populations\\_vulnerable/Protection-juridique-des-majeurs-tutelles-curatelles](http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Solidarite-hebergement-logement-et-populations_vulnerable/Protection-juridique-des-majeurs-tutelles-curatelles)

**Contacts DDCS :**

Direction départementale de la cohésion sociale – Pôle Politiques d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions  
Françoise BIELAK tel. 02 96 62 83 25 ou Francis RENARD tel . 02 96 62 83 58.